

EMBARGO: The contents of this release must not be quoted or summarized in the print, broadcast or electronic media, before 10 February 2010 17:00 hours GMT

CONTACT: Jen Nessel, 212.614.6449, jnessel@ccrjustice.org
David Lerner, Riptide Communications, 212.260.5000

Protestation auprès de l'organisation des Nations Unies par des descendants des familles Jérusalémites contre le projet Israélien de construire sur un cimetière Musulman datant du 12ème siècle.

Le centre Simon Wiesenthal s'obstine à édifier son 'Musée de la Tolérance' malgré les profanations.

10 Février, 2010, New York, Jérusalem, Genève, Los Angeles – Les parties accusant les autorités israéliennes de profanation d'un cimetière, lieu sacré musulman datant du 12ème siècle, ont déposé aujourd'hui une plainte auprès des Nations Unies et ont tenu une conférence de presse simultanément à Genève, Jérusalem et Los Angeles. La « **Pétition pour une Action Urgente contre les violations des droits de l'Homme par l'état d'Israël : la profanation de Ma' man Allah Cimetière Musulman de la ville sainte de Jérusalem** » a été déposée à Genève.

Le cimetière Ma' man Allah (connu sous le nom de Mamilla) se situe à Jérusalem et le centre Simon Wiesenthal, qui compte construire à cet emplacement un « Musée de la Tolérance », est basé à Los Angeles. Le '**Center for Constitutional Rights**' (**Centre des Droits Constitutionnels**) à New York représentera les descendants, y compris les 60 signataires, issus des 15 plus vieilles familles de Jérusalem ayant des ancêtres enterrés depuis le 12ème siècle. Voir la pétition www.mamillacampaign.org

« L'indifférence et le non respect des droits les plus basiques et fondamentaux de tolérance exprimés par la volonté de construire ce Musée dans un des lieux les plus historiques et vénérés des Musulmans, n'est pas seulement une offense de la part du centre Simon Wiesenthal contre ces familles Jérusalémites, comme la mienne, dont les ancêtres sont enterrés là depuis des siècles, mais c'est aussi une violation flagrante des responsabilités éthiques, morales et légales du gouvernement israélien, qui s'est lui-même manifesté de manière identique contre la profanation d'anciens cimetières Juifs à Jérusalem entre les années 1948-1967 » a déclaré **Rashid Khalidi**, Professeur d'études Arabes, titulaire de la Chaire Edward Saïd du département d'Histoire à l'université de Columbia à New York

La construction du projet a eu pour conséquence le déterrement, la destruction et la dispersion de centaines de tombes et de restes humains dans des lieux inconnus jusqu'à présent. **Franck Gehry**, l'architecte du plan original du Musée a retiré ses dessins et sa participation au projet.

Cette plainte est la première manifestation collective d'individus Palestiniens de cette ampleur qui sera soumise aux Nations Unies contre Israël. Les familles concernées, les ONG et les avocats impliqués considèrent que la profanation d'un cimetière viole les conventions internationales visant à protéger l'héritage, le droit aux croyances religieuses et le droit à la famille.

Maria Lahood, avocate principale au 'Center for Constitutional Rights' a déclaré que «Les familles des personnes enterrées au cimetière de Mamilla qui se sentent abandonnées se sont organisées pour protester auprès des Nations Unies afin de protéger leurs droits fondamentaux contre la discrimination, de manifester librement leurs croyances religieuses et de protéger leur héritage culturel. Nous faisons alors appel à la communauté internationale pour dénoncer ces profanations honteuses du cimetière historique de Jérusalem. »

Le projet de construction d'un 'Centre pour la dignité Humaine – un musée de la Tolérance' sur les restes de figures musulmanes emblématiques, de femmes, d'hommes et d'enfants enterrés dans ce lieu au cours de centaines d'années a suscité l'opposition de nombreuses personnalités Musulmanes, Chrétiennes et Juives en Israël, Palestine et dans le monde entier. Cependant, la Cour Suprême Israélienne a tranché en faveur de la construction du Musée et le gouvernement Israélien a refusé l'arrêt de l'exhumation des restes humains et de la destruction de l'ancien cimetière.

Le 'Center for Constitutional Rights', entre autres, adresse au nom de ces familles Palestiniennes, cette plainte aux Rapporteurs spéciaux des Nations Unies chargés de la liberté de religion ou de conviction et des formes contemporaines de racisme; à l'Expert Indépendant pour la Culture; au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et au Directeur Général de l'UNESCO. Les parties demandent à ces instances internationales d'agir rapidement pour demander au gouvernement Israélien d'arrêter la construction du 'Centre pour la dignité Humaine' – 'Musée de la Tolerance', sur le site historique du cimetière de Mamilla ; d'enquêter sur les violations des Droits de l'Homme ; de recenser et de révéler aux signataires l'emplacement des restes humains et archéologiques ; de récupérer et d'enterrer à nouveau tous les restes humains à leur emplacement original en consultation et coordination avec les autorités Musulmanes ; enfin, de reconnaître et déclarer que le cimetière de Mamilla est une antiquité historique qui se doit d'être préservée et protégée.

Le cimetière de Mamilla fut un cimetière musulman et un lieu saint depuis le 7ème siècle quand les compagnons du Prophète Mahomet - d'après ce qu'on dit- y ont été enterrés. De plus, plusieurs saints Soufi et d'autres milliers de personnalités, de savants, de notables et des familles entières de Jérusalem y ont été enterrés au cours du dernier millénaire. Le Conseil Suprême Musulman a reconnu le cimetière comme site historique en 1927 et les autorités du Mandat Britannique l'ont considéré comme antiquité en 1944. Mamilla servait encore de cimetière jusqu'en 1948, date à laquelle le nouvel état d'Israël s'est emparé de la partie Ouest de Jérusalem et a de ce fait tenu le cimetière sous son contrôle.

Le 'Center for Constitutional Rights' milite pour l'avancement et la protection des droits garantis par la Constitution des Etats-Unis et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Fondée en 1966 par des avocats représentant les mouvements des droits civiques dans le Sud, CCR est une organisation éducative et légale à but non lucratif, engagée dans l'usage créatif de la Loi pour promouvoir le changement social. Voir www.ccrjustice.org.

###